



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture, rattachés au ministère chargé de l'agriculture.

**La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'Etat ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture ;

Sur proposition de la cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs de l'Etat rattachés à la ministre chargée de l'agriculture, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés au ministère chargé de l'agriculture ou dans les établissements publics relevant de sa tutelle ou qui y étaient affectés avant leur placement en détachement, en congé parental ou en disponibilité ou bien avant leur placement en position normale d'activité dans d'autres structures que celles placées sous la tutelle des ministres dont relève le corps, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture est établie comme suit :

### A – Représentants de l'administration :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Mme Flora CLAQUIN (SG/SRH)	Mme Nadine RICHARD-PEJUS (SG/SRH)
M. Marc CASTAINGS (SG/SRH/SDCAR)	M. Eric KOFFI-GARNIER (SG/SRH/SDCAR/CEGIPEF)
Mme Anne COYNE (SG/RAPS)	Mme Catherine RACE (SG/RAPS)
Mme Stéphanie FRUGERE (SG/DES)	M. Xavier PAUL (SG/SRH/SDCAR/BASE)

### B – Représentants du personnel :

<b>Représentants du personnel titulaires</b>	<b>Représentants du personnel suppléants</b>
<b>Liste UniPEF</b>	
Mme Gabrielle BOULEAU, représentante des IPEF	M. Gilles COLLET, représentant des IPEF
<b>Liste CAP CCP Unis pour tous</b>	
M. Olivier LAPOTRE, représentant des ISPV	Mme Anne MEYRUEIX Représentante des ISPV
M. Frédéric LALOY, représentant des IPEF	Mme Marie TOUVAIS, représentante des IPEF
M. François-Gilles LE THEULE, représentant des AE et des IGA	M. Stéphan PINEDE, représentant des ISPV

## Article 2

L'arrêté du 22 septembre 2025 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture, rattachés au ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

### Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le **07 JAN. 2026**

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire  
Pour la ministre et par délégation,

**La cheffe du service  
des ressources humaines**

Signature numérique.   
**Flora CLAQUIN**

